

RÈGLEMENTS CONCOURS FOCUS SUR LA MAURICIE 2018

OBJECTIF DU CONCOURS

L'objectif principal est de capturer les paysages et moments de plaisir vécus en Mauricie selon les trois 3 thèmes définis.

THÈMES

Les participants peuvent soumettre 2 photos jusqu'au vendredi 2 novembre 2018 à 16 h dans chacun des thèmes suivants, toutes saisons confondues :

- Paysage naturel
- Scène urbaine
- Activité de vacances

La photographie soumise devra obligatoirement représenter un lieu situé en Mauricie et respecter le thème en question.

LES PRIX

Grand prix du jury (une seule photo) :

Un forfait hébergement avec massage au KiNipi Spa nordique et hébergement de Trois-Rivières pour 2 personnes comprenant 1 nuitée en suite de luxe, un petit déjeuner à la carte, un stationnement intérieur, l'accès au spa le jour de l'arrivée et du départ, un massage suédois de 60 minutes et un repas, d'une valeur de 718 \$

1^{er} prix du jury :

- Catégorie « Paysage naturel » : Un forfait « prêt-à-camper » à la Réserve faunique du Saint-Maurice incluant deux (2) nuits en tente Hékipia pouvant accueillir une famille de deux (2) adultes et deux (2) enfants, une (1) journée de pêche incluant droits d'accès et embarcation ou location de kayak double/canot, d'une valeur de 350 \$
- Catégorie « Scène urbaine » : Un forfait en occupation double à l'Auberge du Lac St-Pierre incluant une nuitée dans une somptueuse chambre standard côté fleuve, un souper table d'hôte 5 services ainsi que le petit déjeuner champêtre pour deux (2), d'une valeur de 414 \$ (ne s'applique pas les samedis, le 31 décembre et du 15 juillet au 15 septembre. Valide jusqu'au 30 décembre 2019)
- Catégorie « Activité de vacances » : Un forfait vacances à l'Île Melville incluant deux (2) nuitées en chalet-yourte et une activité (deux (2) entrées pour la Station plein air + deux (2) repas du jour au restaurant de la Station ou deux (2) entrées pour d'Arbre en Arbre et un canot pour une journée) valeur d'environ 345 \$ (valide pour la saison 2019, ne s'applique pas aux fins de semaine de trois (3) jours et les deux (2) semaines des vacances de la construction)

2^e prix du jury :

- Catégorie « Paysage naturel » : Une paire de billets de Culture Trois-Rivières pour assister au spectacle de votre choix, à la salle J-Antonio-Thompson, d'une valeur de 100\$.
- Catégorie « Scène urbaine » : Un bon culturel d'une valeur de 100 \$ de Culture Shawinigan applicable sur tous les spectacles présentés par Culture Shawinigan (valide jusqu'au 1^{er} juin 2019)
- Catégorie « Activité de vacances » : Deux billets pour la première du spectacle Les Colocs de la Série Hommage du Cirque du Soleil présenté à l'Amphithéâtre Cogeco, d'une valeur de 100 \$

Prix du public Facebook (1 prix par catégorie) :

Un *Traitement royal* à la microbrasserie Le Trou du diable d'une valeur de 70 \$ (total de 210 \$).

Instagram (1 prix par catégorie) :

Un montant de 50\$ en argent remis au gagnant par Tourisme Mauricie.

Toutes les photographies gagnantes (total de 13 photos) seront affichées dans le cadre d'une exposition à la microbrasserie Le Trou du diable de Shawinigan.

Tirage au sort parmi toutes les photos reçues :

- 5 bons d'achat de 50 \$ à la microbrasserie Le Trou du diable de Shawinigan

FORMAT ACCEPTÉ

Le format minimal des photos numériques est de 1 200 x 1 600 pixels. Les photos sur support papier et les diapositives ne sont pas acceptées.

Les photographies ne doivent pas comporter de logo ou de signature du photographe car cela pourrait influencer les membres du jury.

ADMISSIBILITÉ

Toute personne, de 18 ans ou plus, résidente au Québec, photographe amateur ou professionnel, à l'exception du personnel et du conseil d'administration de Tourisme Mauricie et les personnes avec qui ils sont domiciliés, peut participer à ce concours.

COMMENT PARTICIPER AU CONCOURS

Il n'y a aucun frais d'inscription. Il suffit de remplir la fiche d'inscription disponible au <http://www.tourismemauricie.com/concoursphoto> et d'y joindre ses photos en format numérique.

En cas de problème technique avec le formulaire, vous pouvez obtenir de l'assistance au 1-800-567-7603 du lundi au vendredi entre 8h30 et 16h30.

Un maximum de 2 fiches d'inscription par catégorie (sauf Instagram) est autorisé pour chaque participant jusqu'au 2 novembre 2018 à 16 h.

INSTAGRAM

Les mobinautes sont invités à mettre en ligne instantanément leurs photos via l'application Instagram en identifiant la photo avec le mot-clic #focussurlamauricie. Pour être éligible, le compte Instagram doit être public et la photo doit être en lien avec un des 3 thèmes du concours.

CRITÈRES D'ÉVALUATION POUR LES PRIX DU JURY

Le jury sera composé d'employés de Tourisme Mauricie. Les photographies seront évaluées selon les critères suivants :

- Aspect touristique (reconnaître que l'on est en Mauricie)
- Respect du thème
- Impact visuel, originalité
- Qualité technique

PRIX DU PUBLIC FACEBOOK

Pour chacun des volets, 10 photos parmi tous les clichés reçus seront sélectionnées par le jury et publiées sur la page Facebook de Tourisme Mauricie un lundi (voir dates exactes plus bas).

La photo ayant reçu le plus de « *j'aime* » le vendredi suivant à 16h sera consacrée « Choix du public Facebook ».

DÉROULEMENT DU CONCOURS ET DÉVOILEMENT DES PRIX

Du 12 mars 2018 au 2 novembre 2018 à 16 h : période de participation au concours

Entre le 5 et le 7 novembre 2018 : délibérations du jury

8 novembre 2018 : Dévoilement des gagnants par courriel pour les personnes concernées ainsi que de façon globale sur les médias sociaux

Du 12 au 16 novembre 2018 : vote sur la page Facebook de Tourisme Mauricie pour le « Choix du public Facebook », catégorie « Paysage naturel ».

Du 19 au 23 novembre 2018 : vote sur la page Facebook de Tourisme Mauricie pour le « Choix du public Facebook », catégorie « Scène urbaine »

Du 26 au 30 novembre 2018 : vote sur la page Facebook de Tourisme Mauricie pour le « Choix du public Facebook », catégorie « Activité de vacances »

Du 2 décembre 2018 au 6 janvier 2019 : exposition des 13 photos gagnantes à la microbrasserie Le Trou du diable de Shawinigan

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

- Chaque participant peut soumettre un maximum de 2 fiches d'inscription par catégorie.
- Volet Instagram : aucun maximum de photos.
- Les photographies doivent représenter la Mauricie ou être prises dans les limites du territoire de la Mauricie.
- Si le sujet de la photographie est une œuvre d'art, l'auteur doit obligatoirement mentionner le nom de l'artiste ainsi que le titre et l'année de l'œuvre.
- Seules les candidatures présentées dans les dates de vigueur du concours seront acceptées.
- Toute photographie soumise doit être libre de droits, notamment quant à son origine, son auteur ou pour les personnes et/ou biens photographiés.
- Tourisme Mauricie se réserve le droit de publier toutes les photographies soumises à des fins de promotion touristique ou à toute autre fin, et ce, sans autre consentement de l'auteur.
- Tourisme Mauricie deviendra propriétaire des photos du concours pour des fins de promotion.
- Les participants dégagent Tourisme Mauricie de toutes poursuites qui pourraient être intentées par la suite de la publication ou de l'utilisation de leurs photos à des fins de promotion ou d'exposition.
- Les photographies ne doivent pas comporter de logo ou de signature du photographe car cela pourrait influencer les membres du jury.
- Afin de donner une chance égale à tous de participer, un candidat ne peut remporter qu'un seul prix.
- Les photographies doivent avoir un maximum de 6 Mo.
- Aucune responsabilité de quelque nature que ce soit ne peut être attribuée aux organisateurs de ce concours dans tous les cas où leur incapacité d'agir résulterait d'un fait ou d'une situation indépendante de leur volonté.
- La décision du jury est sans appel.
- Les gagnants des prix du jury ainsi que les finalistes et gagnants du « Choix du public Facebook » seront avisés par courriel.
- Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché.